

Heures d'ouverture

Le secrétariat est ouvert de 8h à 11h45 et 12h45 à 16h, du lundi au vendredi. Madame Suzanne Marenger est la responsable du secrétariat de l'école.

Communications avec l'école

Il est important de prendre rendez-vous lorsque vous désirez rencontrer un membre du personnel ou de la direction. Consultez la liste du personnel sur notre site internet pour connaître le numéro de boîte vocale ou l'adresse courriel de la personne à rejoindre.

Site WEB

Nous vous invitons à consulter le site web de l'école à l'adresse suivante pour y retrouver certains renseignements utiles :

<http://www.csob.qc.ca/prescolaire-primaire/desexplorateurs>

Surveillance/ entrée des élèves

Il y a surveillance sur la cour à compter de 8h15 le matin et de 12h30, le midi. Les élèves se présentent sur leur zone respective pour l'entrée.

Par mesure de sécurité, l'école se réserve le droit d'inscrire au service de garde les élèves qui arrivent trop tôt ou de retourner à la maison les élèves qui flânent sur la cour en dehors des heures de surveillance.

Pour les mêmes raisons, le service de garde prendra en charge, aux frais du parent, tout enfant encore présent après les heures de surveillance (entre 11h40 et 12h30 et après 15h40 ou 14h22 pour le préscolaire)

Retards et absences

L'élève doit arriver à l'heure pour le début des cours. En cas de retard, l'élève doit entrer par la porte principale et se présenter directement au secrétariat dès son arrivée. Des retards fréquents entraîneront l'application de mesures particulières.

En cas d'absence, le parent avise l'école le plus tôt possible par écrit ou par téléphone au secrétariat : 819-757-4355 poste 101.

Visiteurs à l'école (parents, conférenciers, etc.)

Considérant que l'école, bien qu'un service public, est un lieu privé, et considérant sa responsabilité d'assurer la sécurité des personnes et des biens qui s'y trouvent, les portes sont verrouillées tout autour de l'école.

Seule la porte de l'entrée principale est accessible aux heures de bureau. Toute personne doit s'identifier au secrétariat et préciser le but de sa visite.

Durant l'horaire scolaire, la circulation dans l'école n'est pas permise.

Circulation automobile

La limite de vitesse en zone scolaire est de 30 km/h, veuillez circuler avec prudence.

Afin d'assurer la sécurité des élèves, les parents qui reconduisent leur enfant en voiture doivent stationner leur véhicule le long de la rue Dargis-Ménard ou du chemin du Camping régional et les laisser descendre sur le **trottoir**. Veuillez encourager votre enfant à traverser la rue sur la zone réservée à cette fin (traverse de piétons).

Pour des fins de sécurité, aucun enfant ne peut être déposé dans le stationnement du personnel.

Transport

Il est permis de venir à l'école à vélo. Des supports sont installés à cet effet. Le port du casque protecteur est obligatoire. Sur l'ensemble du terrain de l'école, l'élève doit circuler à pied.

L'école n'est pas responsable des bris ou des vols qui pourraient survenir. Il est de la responsabilité de l'élève de s'assurer que son vélo soit verrouillé.

Départ

Si l'élève doit quitter plus tôt, il présente à son titulaire un billet d'autorisation du parent mentionnant quelle personne viendra le chercher. Le parent doit se présenter au secrétariat et y attendre son enfant.

Une autorisation parentale écrite ou verbale à un intervenant du service de garde sera nécessaire pour toute modification à l'horaire de départ normal d'un enfant. Les appels téléphoniques effectués par les enfants tant au secrétariat qu'au service de garde sont réservés pour les cas d'exception.

Voyage familial

Lors d'un voyage sur une période scolaire, l'enseignant n'est pas tenu de préparer du matériel pédagogique. À son retour, l'élève et son parent ont la responsabilité de s'informer des travaux effectués pour récupérer son retard.

Santé : maladies contagieuses, pédiculose, médicaments

Par mesure de prévention, il est nécessaire d'aviser l'école si vous constatez que votre enfant a des poux. Il en va de même pour les maladies contagieuses. L'école prendra alors les dispositions qui s'imposent.

Si votre enfant est malade (fièvre, toux excessive, maux de cœur, conjonctivite, gastroentérite, etc.), vous devez le garder à la maison. Si les symptômes se manifestent à l'école, nous vous demanderons de venir le chercher dans les plus brefs délais.

Seul un billet médical permet à un enfant de demeurer à l'intérieur lors des récréations. Seules les médications prescrites seront administrées aux élèves

(incluant Epipen, Benadryl. Stimulants du système nerveux central, etc.). De plus, le formulaire « autorisation de médication » devra être préalablement rempli et signé par les parents. Ce formulaire est disponible au secrétariat et au bureau de la technicienne en service de garde. En aucun temps l'élève ne doit avoir en sa possession des médicaments. Le parent doit les remettre à un adulte.

Collations

Les collations santé sont encouragées (les fruits et les légumes, les produits laitiers, etc). Aucune collation ne doit être composée de chocolat. Les collations doivent absolument être rangées dans le sac d'école et non au service de garde.

Il est possible qu'en cas d'allergie sévère dans un groupe, certains aliments soient refusés pour l'année. La gomme, les bonbons et autres friandises sont interdits, sauf lors d'événements spéciaux (fêtes et activités récompenses).

Objets perdus

Identifiez bien les vêtements de votre enfant pour retrouver ses vêtements égarés. Les objets et vêtements perdus seront placés dans une boîte. Trois fois par année (novembre, mars et juin), les objets et vêtements non réclamés sont remis à des organismes de charité.

Tenue vestimentaire

- L'élève doit être vêtu proprement et convenablement.
- L'élève doit retirer casquette ou capuchon dès qu'il entre dans un local.
- L'élève doit porter des chaussures appropriées en tout temps.
- L'élève doit attacher solidement ses chaussures.
- L'élève doit porter des vêtements qui cachent ses sous-vêtements (chandail, jupe et pantalons).
- Le bermuda ou la jupe doit arriver à 5 cm du genou.
- L'élève doit porter des vêtements appropriés à l'activité prévue et à la température.
- L'élève doit avoir au moins deux paires de chaussures : une pour l'extérieur et l'autre pour l'intérieur.

Ne sont pas tolérés :

- La sandale de plage (*gougoune* ou babouche).
- Les souliers à talons hauts.
- Les vêtements affichant un dessin ou un message à caractère violent (ex. tête de mort), morbide, raciste ou sexiste.
- Les camisoles à bretelles fines; la bretelle doit couvrir l'épaule.

Éducation physique

Le costume est obligatoire pour participer au cours. Le costume d'éducation physique se compose d'un pantalon court, d'un chandail à manches courtes et d'espadrilles attachées solidement qui ne marquent pas le plancher. Le costume est rangé dans un sac en tissu identifié au nom de l'enfant.

Pour des raisons d'hygiène, l'élève de deuxième année ou plus doit se changer avant et après chaque cours d'éducation physique. Pour des raisons de sécurité, l'élève doit attacher ses cheveux et retirer ses bijoux.

Les oublis répétés de costume seront signalés au parent. Pour être exempté du cours, l'élève doit présenter un billet du médecin.

Température extérieure

La récréation peut avoir lieu à l'extérieur, même en cas de fine pluie ou de grand froid. Nous éviterons de sortir à l'extérieur lorsque le thermomètre indiquera une température de -30°C ou un refroidissement éolien de -30°C . Il faut donc que votre enfant soit vêtu adéquatement en tout temps.

Objets personnels

Il est maintenant permis aux élèves d'apporter de l'équipement de sport ou des jeux extérieurs sur la cour de l'école (balles, ballons, gants de baseball, ballons-poire, cordes à sauter, élastiques à sauter et balles aki). Par contre, l'école ne se tiendra pas responsable des bris, pertes ou vols pouvant survenir.

Restent interdits : cellulaire, Mp3, IPod, jeux électroniques, appareil photo, cartes, argent, figurines, jeux, toutous, Manga, bâtons de baseball ou de hockey.

Savoir-vivre et savoir-être

L'une des missions de l'école étant la socialisation afin de former de meilleurs citoyens du monde, l'école Des Explorateurs encourage et valorise les habiletés de communication sociale telles que la politesse. L'élève s'adresse à tout adulte en débutant par Monsieur, Madame.

Bibliothèque

La bibliothèque de l'école permet l'emprunt de livres. On vous demande de transporter les livres de bibliothèque dans le sac de l'enfant. Tout livre perdu ou brisé devra être défrayé par le parent selon les modalités qui s'appliquent.

Informatique

Tout enfant utilisateur des ressources informatiques doit être sous la supervision constante de l'adulte. Les ressources informatiques de l'école Des Explorateurs sont mises à la disposition des élèves pour favoriser leurs apprentissages. L'utilisation de ces ressources est un privilège et ce privilège implique l'adoption de comportements responsables par les utilisateurs.

Pour des raisons d'hygiène, chaque enfant doit avoir ses propres écouteurs.